



**Commission déchets du S3PI HAINAUT
CAMBRESIS DOUAISIS
Jeudi 17 octobre 2013
Révision du régime ICPE
déchetteries**



Révision du régime ICPE



CAVM 35 communes et 191 000 habitants

Cinq déchetteries

Registre de l'enregistrement : Valenciennes avec des déchets dangereux (2710- 1-b inférieur à 7 tonnes et 2-b inférieur à 600 m3)

Registre de la déclaration : Maing, Onnaing, Quiévrechain et Vieux Condé (2710 – 2 c inférieur à 300 m3)

Bénéfice antériorité obtenu

Dossier en enregistrement en cours d'instruction pour l'extension de Valenciennes



Révision du régime ICPE

Déchetteries ouvertes tous les jours de la semaine sauf les dimanches après-midis et jours fériés suivant les horaires suivants :

• Du 1^{er} avril au 30 septembre de 9h à 12 h et de 14h à 18h du lundi au samedi, de 9h à 12h le dimanche,

• Du 1^{er} octobre au 31 mars de 9h à 12h et de 13h à 17h du lundi au samedi, de 9h à 12h le dimanche.

Soit une amplitude d'ouverture de 45 heures par semaine et par déchetterie. Cela représente 2.340 heures d'ouverture annuelle par déchetterie sans décompte des jours fériés.



Révision du régime ICPE

Fréquentation septembre 2013:

Valenciennes: 8938

Vieux Condé: 5574

Onnaing: 3896

Maing: 4618

Quiévrechain: 3234

Total: 26260 personnes



Révision du régime ICPE

Budget de fonctionnement des déchetteries (hors personnel) :

2,82 M €

Analyses eau : 3000 €

Contrôles périodiques électricité et incendie: 5000 €

Etude bruit sur 3 ans : 5000 €

Collecte et traitements des déchets 92 % du budget

Contrôle moins de 0.5 %



Révision du régime ICPE

Gardiens: 11 titulaires issus de l'insertion

Assistants : 14 personnes en insertion

1 technicien encadrant





Révision du régime ICPE

Avantages de la révision du régime ICPE:

- Disposer d'un outil de gestion
- Vertues pédagogiques pour le personnel
- Suivi complet de l'activité

Inconvénients

- texte paru en cours d'exécution budgétaire
- notre association Amorce n'a pu obtenir de report
- un seul bureau de contrôle agréé par le ministère en juin



Révision du régime ICPE

Actions non réalisées et engagées depuis la parution de l'arrêté du 27/03/12 :

- Remplacement des cuves à huiles
- Programme de pose de garde corps
- Etude acoustique
- Analyses d'eau
- Contrôles annuels du respect des autorisations (hors code des marchés)
- Réduction des bennes tampon, difficultés le week-end
- Fabrication d'affiches et de panneaux d'interdiction



Révision du régime ICPE

Avantage de la révision du régime ICPE:

DOCUMENTS UNIQUES



